OBJET : Renouvellement d'emploi – Catégorie C/ Animateur commerce et artisanat

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux,

Considérant que, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Considérant que, conformément à l'article L.311-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois permanents des collectivités territoriales doivent être occupés par des fonctionnaires,

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'animateur commerce et artisanat au sein du service Relations avec les partenaires économiques,

Il est proposé la création, à la date du 9 mai 2024, d'un emploi de catégorie C, à temps complet, appartenant au cadre d'emplois des Adjoints techniques, filière Technique, afin d'assurer les missions d'animateur commerce et artisanat au sein du service Relations avec les partenaires économiques,

- 1. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- 2. Le cas échéant, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction publique pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi. La délibération n°2024-26 est adoptée.

> Le Registre dûment signé, Pour extrait conforme, La Maire...

Luce PAN



République Française Liberté - Égalité - Fraternité

## VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

### **CONSEIL MUNICIPAL**

### **REUNION DU 14 MARS 2024**

Nombre de Conseillers

en exercice:

35

Nombre de votants:

35

Nombre de présents :

26

**Convocations:** 

8 MARS 2024

**Etaient présents :** Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, , M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, , , , M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Pierre JOSELIER, M. Loïc CAPPE, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

# Etaient absents excusés :

- Mme Eve COGNETTA
- M. Laurent CASSARD
- Mme Elise RIDEL
- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Adeline DIANISSY
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU
- Mme Lisa MADELEINE
- M. Jean-Baptiste BARDET
- Mme Sylvie FAURE

#### --00000-

Pouvoir à M. Alexis RAGACHE

Pouvoir à M. Pierre CAREL

Pouvoir à M. Edwige PANNIER

Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY

Pouvoir à Mme Alice RENOU

Pouvoir à Mme Adeline POLLET

Pouvoir à Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU

Pouvoir à M. Alexis VERNIER

Pouvoir à M. Stéphane DELAHAYE

--00000-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240314-2024-26-DE

Monsieur Mohammed DERGHAM remplit les fonctions de Secrétaire.

Réception par le préfet : 25/03/2024 Publication : 26/03/2024

Accusé certifié exécutoire

B.P. 19

76301 - Sotteville-lès-Rouen Cedex Téléphone : 02 35 63 60 60 mairie@sotteville-les-rouen.fr www.sotteville-les-rouen.fr